

Rapport de gestion 2021 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)

1. FORME JURIDIQUE ET BUT

La Municipalité de Delémont a créé le 1^{er} janvier 1953 le "Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont", dénommé ci-après FRED, qui a pour but d'assurer le personnel employé par la Commune de Delémont et celui des employeurs affiliés au FRED contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.

Le 27 octobre 2014, le Conseil de Ville a accepté la modification des statuts du FRED. Dès le 1^{er} janvier 2015, le fonds de prévoyance est financé selon le principe de la primauté des cotisations. Le règlement de prévoyance a été révisé en conséquence.

Au 31 décembre 2021, le FRED enregistre les effectifs suivants :

- Municipalité de Delémont :	215 personnes
- Municipalité de Courroux :	33 personnes
- Municipalité de Courrendlin :	36 personnes
- Municipalité de Val-Terbi :	13 personnes
- Municipalité de Courtételle	7 personnes
- Fondation Clair-Logis	27 personnes
- Paroisse réformée de Delémont :	3 personnes
- Bourgeoisie de Delémont :	2 personnes
- Régiogaz SA	1 personnes
- Patinoire régionale SA	2 personnes
- Service des Eaux du Val-Terbi	3 personnes
- Triage forestier Val-terbi	3 personnes
- Sacen SA	9 personnes
- SEOD	5 personnes

Soit un total de : **359 personnes**

Effectif au 31 décembre						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	326	330	345	371	347	359

Le FRED possède une personnalité juridique propre, qui lui a été accordée par le Conseil de Ville. Le FRED est une institution de la Commune de Delémont, dont le rapport de gestion est soumis à l'approbation du Conseil de Ville.

La gestion du FRED en 2021 était confiée à un comité composé de 6 membres et 3 suppléants :

Représentants des employeurs : Damien Chappuis, (Ville de Delémont) Président
Esther Gelso, (Ville de Delémont) départ : 31.07.2021
Jeanne Beuret, (Ville de Delémont) arrivée 01.08.2021
Claude-Alain Chapatte, Val Terbi (employeurs extérieurs)

Représentants des assurés : Jacques Marchand (employés de Delémont) Vice-président
Silvestro Di Meo (employés extérieurs)
Olivier Jost (employés de Delémont)
Jean-Claude Jolidon (suppléant, employés extérieurs)
David Comte (suppléant, employés de Delémont)
1 poste de suppléant-e libre

Secrétaire : Jean-Luc Goetschi

Gestion financière : Jean Froidevaux

Les représentants des assurés ont renoncé à assurer la présidence conformément au tournus prévu dans le règlement. Il est convenu de modifier ce dernier lors d'une révision future.

2. ORGANE DE CONTRÔLE

Le mandat d'organe de contrôle du FRED est confié à la succursale de Delémont de Fidag Audit SA. Le mandat d'expert agréé en prévoyance professionnelle est attribué depuis le 1^{er} janvier 2020 à Prevanto SA, à Lausanne qui a réalisé le bilan actuariel. Un mandat d'analyse est confié à PPCmetrics.

Le FRED est placé sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale - AsSo, dont le siège est à Lausanne.

3. ASSURÉS EFFECTIFS *

L'effectif des assurés actifs au 31 décembre 2021 se composait de 359 membres. A noter que la Fondation Clair-Logis, qui transforme sont bâtiment de 2020 à 2023, a un effectif réduit.

4. BENEFICIAIRE DE RENTES *

Au 31 décembre 2021, le FRED servait des rentes à 152 personnes (147 en 2020).

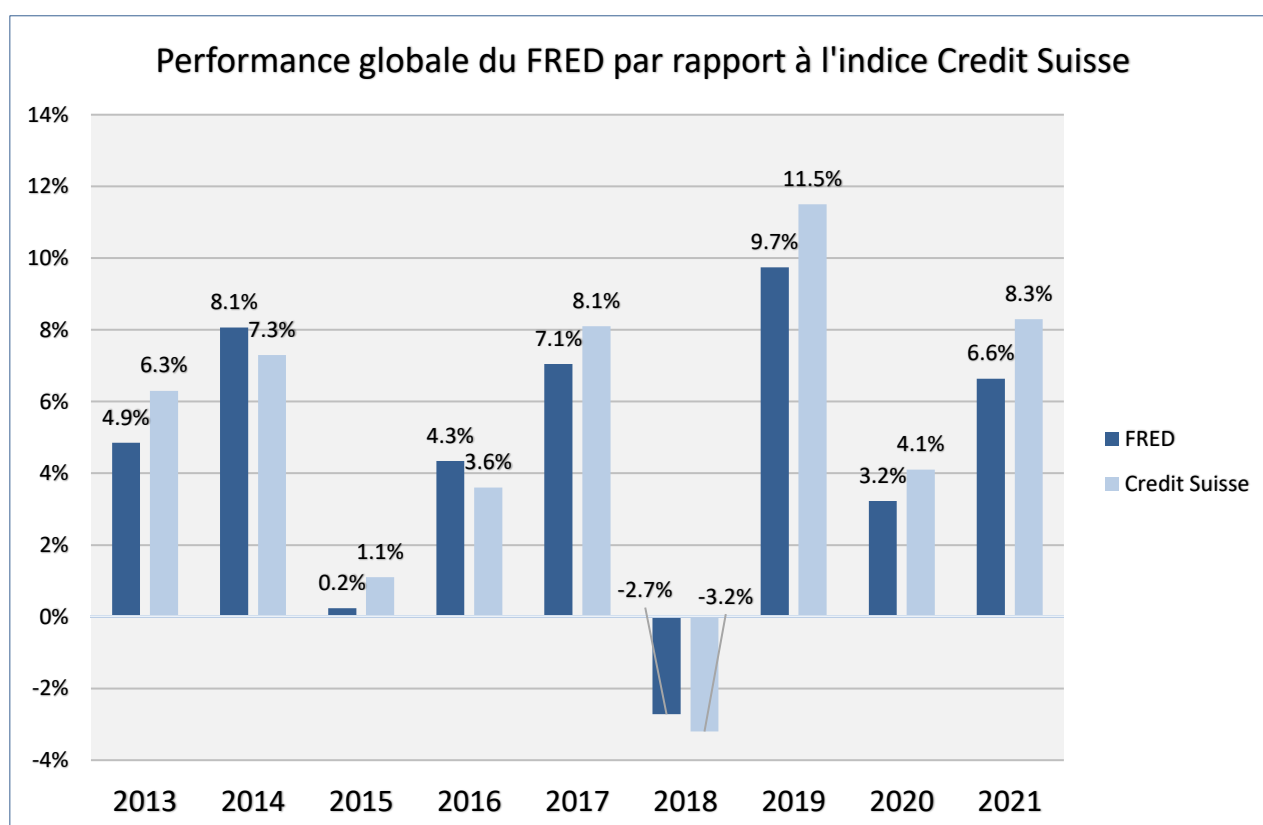
Les rentes annuelles en cours atteignent CHF 3'056'039.- (CHF 3'083'450.- en 2020). Il a été versé CHF 886'082.- de prestations en capital à la retraite. L'allocation de renchérissement à charge des employeurs s'est élevée à CHF 59'305.60.

Il y a un rentier pour 2.36 actifs et l'âge moyen des rentiers est de 74.39 ans (variation de 0,36).

La rente totale moyenne s'élève à CHF 20'239.- (variation négative de CHF 1'026.-). Cette information devient obsolète vu que de nombreux retraité-es retirent le 50% du montant disponible en capital.

5. RENDEMENTS

Le résultat net des placements 2021 est de 6,63 % :



Les gestionnaires de fortunes sont les banques « Crédit Suisse SA » et « UBS AM Switzerland SA ». Cette dernière gère uniquement le secteur des infrastructures.

Le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture constant est de 2,03 % et prend en compte une rémunération du compte épargne de 1,0 %. Il présente une marge par rapport au rendement attendu de 2,35 %.

6. ETUDE ALM

Sur mandat du Comité, PPCmétrics a réalisé une étude de congruence actifs-passifs (ALM) en 2019. Cette étude conclue que la rentabilité espérée de la stratégie actuelle (2,35%) est supérieur au besoin de rendement pour maintenir un degré de couverture de 100 %. Il n'y a pas d'inadéquation entre la stratégie d'investissement est le besoin à long terme.

* Cf détail des statistiques en annexe

7. ACTIVITES

Le Comité s'est réuni à 4 reprises en 2021. Il a notamment traité les dossiers suivants :

- les rapports de la Commission de placements et du gestionnaire de fortune ;
- les rapports de la Commission immobilière ;
- l'analyse externe du parc immobilier du FRED et a décidé de prolonger le mandat ;
- le bilan actuariel au 1^{er} janvier 2021 ;
- possibilités d'externaliser la gestion administrative et technique du FRED ; A ce jour, aucune option n'a été retenue.
- l'entretien courant des immeubles ;
- accepté les comptes 2020 ;
- l'allocation stratégique des placements.

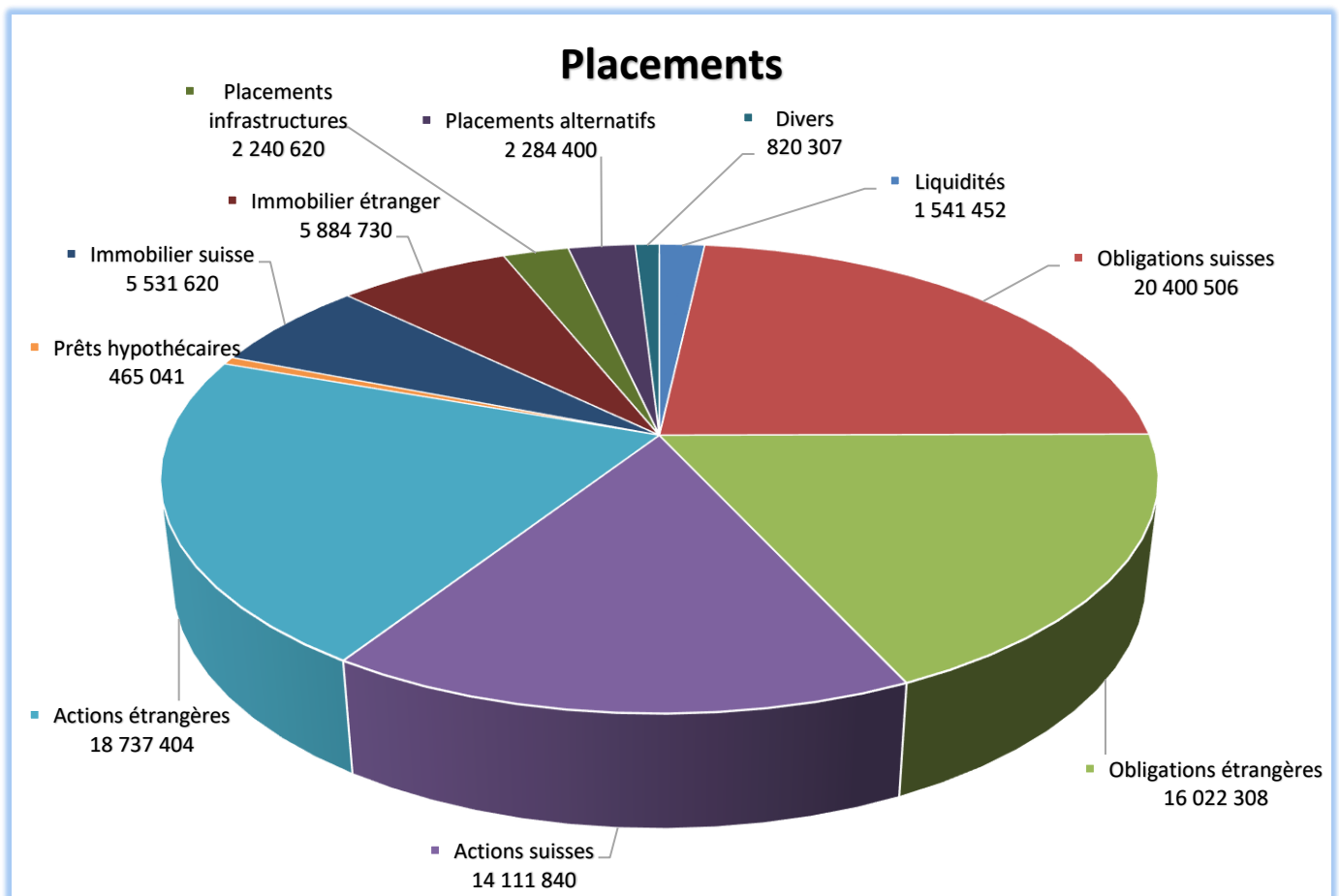
Afin de respecter les règles sanitaires, l'assemblée des affiliés a été supprimée.

8. PLACEMENTS

La présentation des placements par catégorie est annexée à ce message.

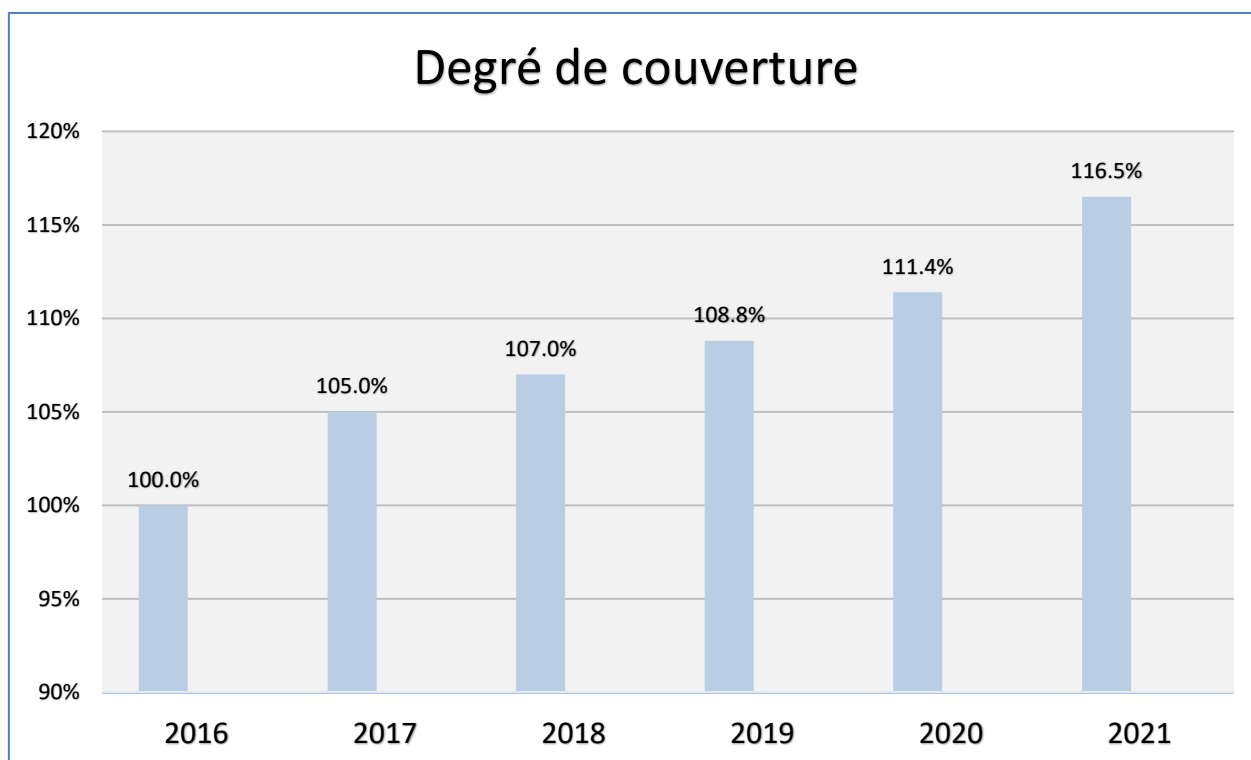
- La limite de 10% par débiteur au sens de l'article 54 al. 1 OPP2 est respectée.
- La limite de 5% par participation au sens de l'article 54a OPP2 est respectée.
- La limite de 30 % concernant les immeubles au sens de l'article 55 n'est pas respectée (+1%). Cette situation est connue des membres du comité. Elle ne met pas en péril les rendements du FRED.
- Les placements chez l'employeur respectent la limite au sens de l'article 57 OPP2. Ces placements sont garantis auprès de l'employeur.
- Les placements en devises étrangères sont couverts contre le risque de change à l'exception des actions. L'article 55e est respecté.

Pour rappel, il n'existe pas de placements en matières premières dans le portefeuille du FRED.



9. TAUX DE COUVERTURE ET AUTRES INFORMATIONS ACTUARIELLES

- Le degré de couverture a atteint 116.5 % (111,4 % au 31 décembre 2020).
- Le taux technique est fixé à 2.00 % dès le 01.01.2018.
- Le compte épargne des assurés actifs a été rémunéré en 2021 d'un taux d'intérêt de 6.5 %.



❖ 2016 – 2018 taux technique à 2.5 %

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE, BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS

En annexe, vous trouverez le rapport de l'organe de contrôle pour 2021, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de pertes et profits à la même date. Ils correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

11. BILAN TECHNIQUE

Le Conseil communal donne connaissance des conclusions et des recommandations tirée du rapport actuariel du 8 juin 2022 rédigé par Pévanto SA, Lausanne :

L'évolution 2021 des marchés a été bonne pour les investisseurs, en dépit de la crise sanitaire et économique liée au Covid, et le FRED a réalisé une performance de 6.6%, largement supérieure au rendement minimal nécessaire de 1.88%.

Au 31.12.2021, la réserve de fluctuation de valeurs atteint 100% de sa valeur cible selon l'objectif fixé par le règlement de placements et s'élève à CHF 13.32 mios, soit 12% de la valeur des actifs et 14.1% de la valeur des engagements.

Selon la méthode retenue par la loi (art. 44 OPP2), le degré de couverture au 31.12.2021 s'élève à 116.5% (2020: 111.4%). Dans ce calcul du degré de couverture, la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas considérée comme un engagement.

Toutes les provisions techniques actuariellement nécessaires sont constituées, ceci sur la base d'hypothèses adéquates.

En notre qualité d'expert agréé, nous constatons que la situation financière est très bonne.

Notre analyse nous permet en outre d'attester que :

- Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs est suffisant ;
- Le taux technique et les bases techniques sont appropriés ;
- La capacité d'assainissement par le biais d'une cotisation d'assainissement est assez modérée ;
- Le système de financement est adéquat ;
- Le FRED offre au 31.12.2021 la garantie qu'il est en mesure de respecter ses obligations ;
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les perspectives d'évolution du FRED à moyen terme sont bonnes ; son espérance de rendement devrait permettre de maintenir la réserve de fluctuation de valeurs à sa valeur cible ; le FRED reste évidemment toujours exposé à des fluctuations des placements.

Nous recommandons au Comité :

- de suivre la suggestion de la commission de placement et d'adapter le niveau de réserve de fluctuation de valeurs à 13.7% des actifs ou 16.0% des engagements de prévoyance, assurant ainsi un niveau de sécurité de 97.5% ;
- d'examiner les possibilités pour une utilisation des fonds libres disponibles, en constituant si nécessaire les provisions techniques correspondantes.

Lors de sa dernière réunion, le comité a adapté la réserve de fluctuation de valeurs à 16% assurant le niveau de sécurité à 97.5%.

12. **CONCLUSION**

Tout comme le Comité, le Conseil communal constate que les résultats en bourse ont été très bons. Le degré de couverture atteint un taux positif avec une marge satisfaisante pour contrer les éventuelles mauvaises surprises qui peuvent se présenter à tout moment.

Le Conseil communal remercie très sincèrement les différents acteurs concernés par l'institution, notamment les membres du Comité du FRED, pour leur collaboration pendant l'année 2021.

En conclusion, et avec le préavis favorable du comité du FRED, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion 2021 du FRED.

La Commission de gestion et vérification des comptes fait part de son préavis de manière séparée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport de l'organe de contrôle au Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
 - le rapport du Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
 - le rapport et le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le rapport de gestion 2021 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 septembre 2022